

Monsieur Xavier RAGOT

Président OFCE

Montrouge, le 5 mars 2024

N° 2024-02/DG75-A001/

Monsieur le Président, *cher Xavier,*

J'observe qu'au cours des derniers mois, la critique du travail de l'Insee, notamment de sa méthodologie, a pris une place croissante dans les interventions publiques des cadres de l'OFCE. Cela ne pose pas en soi de problème de principe : ce que fait l'institut statistique ne doit pas échapper à l'examen critique des économistes d'autres organisations ; je note d'ailleurs que cette démarche est beaucoup plus commune aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni qu'elle ne l'est en général dans les pays d'Europe continentale. Cependant, il est absolument indispensable que ces interventions soient menées, comme le reste des analyses de l'Ofce, dans un souci de rigueur et de correction.

Or, les derniers exemples que j'ai pu voir ne satisfont pas ces exigences. Je vais illustrer mon propos à partir de deux exemples récents.

Le premier concerne une publication du blog de l'Ofce en date du 15 janvier 2024. Ce billet de blog de Mr Péléraux s'inscrit dans une longue pratique du département Analyse et prévision consistant à spéculer sur les révisions à venir des comptes nationaux. Cette fois, l'angle est un peu différent : il tire parti des fortes révisions à la hausse de la croissance de 2021 ou 2022 dans certains autres pays européens, pour avancer la thèse que la croissance aurait dû être révisée de façon analogue par les comptes nationaux français, et qu'elle ne l'a pas été du fait d'un "processus de révision moins abouti" à l'Insee.

Suite à une intervention de notre part, ces derniers mots ont ensuite été supprimés du billet de blog, mais il reste que le billet de blog ne signale pas l'existence d'une explication alternative, à savoir que la première estimation des comptes provisoires ait pu être plus précise en France que dans les pays concernés. Par ailleurs, le billet de blog se lance dans une spéculation sur une différence entre l'évolution de la production et celle de la valeur ajoutée, qui ne nous semble pas pertinente, et que nous analysons dans un billet du blog de l'Insee paru à la fin du mois de février.

Le second concerne des interviews donnés récemment par Mr Geerolf (nous en avons identifié deux, dans l'Opinion le 28 février et dans BFM Business le 1er mars me semble-t-il). Le titre de l'interview reflète bien le point de vue qui y est développé : "En France, la hausse du pouvoir d'achat est fortement surestimée".

L'article mentionne le message nuancés posté par Mr Geerolf sur les réseaux sociaux : "les chiffres sont faux, encore plus que d'habitude". Ce qui est reproché à l'Insee est :

- i) de mettre en avant le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages plutôt que le pouvoir d'achat du salaire net ;
- ii) de mettre en avant l'IPC plutôt que l'IPCH européen ;
- iii) de ne pas corriger le revenu de la perte de pouvoir d'achat du patrimoine des ménages consécutive à l'inflation ("la taxe inflationniste"), et ce faisant d'occulter la perte de pouvoir d'achat, notamment des plus riches...

Le ton est désagréable, l'impression de vouloir surfer sur des réflexes de méfiance l'est encore plus. Mais le problème essentiel est bien l'absence totale de pertinence du propos.

i) Depuis toujours, et dans tous les pays, c'est bien le pouvoir d'achat du revenu des ménages qui est commenté dans les comptes d'agents des tableaux économiques d'ensemble, et qui est utilisé - dans votre organisme également pour analyser l'arbitrage consommation épargne, même si cela n'empêche pas de tenir compte de la composition du revenu et d'autres déterminants. Qui plus est, l'Insee publie abondamment sur l'évolution nominale et réelle des salaires par tête.

ii) Le débat IPC vs IPCH mérite mieux que ces à peu près. Quoi qu'il en soit, le choix d'utiliser l'IPC plutôt que l'IPCH aux fins d'indexation relève évidemment du législateur et pas de l'institut statistique. Du reste, l'Insee ne publie jamais d'évolution de l'IPC sans publier en même temps celle de l'IPCH.

iii) Quant à la correction de l'effet d'encaisses réelles ou de la taxe inflationniste dans la mesure du pouvoir d'achat des ménages, c'est une thèse tout à fait originale que Mr Geerolf trouvera avantage à pousser au niveau international, puisqu'il met en cause là encore une convention internationale solidement établie, et pas un choix discrétionnaire de l'Insee. Il devra dans cette hypothèse développer son argumentation, car corriger de la taxe inflationniste les actifs sans corriger les passifs, sans prendre en compte la hausse nominale de leur prix etc me semble très fantaisiste.

Vous comprendrez en conséquence, Mr le Président, que ce qui me préoccupe n'est pas que vos cadres critiquent l'Insee, mais qu'ils le fassent avec aussi peu de discernement, en affichant autant de certitude, et pourtant sans avoir échangé au préalable avec les producteurs, méthodologues ou conjoncturistes de l'Insee. C'est à mes yeux dysfonctionnel et je souhaite faire copie de ce courrier aux autres membres du Conseil.

Dans l'attente de votre réaction, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Amélie

Le Directeur général



Jean-Lud Tavernier

